

Arrêté Ministériel n° 2013-599 du 5 décembre 2013 autorisant des virements de crédits.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 72 ;

Vu la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux Lois de Budget ;

Vu la loi n° 1.397 du 19 décembre 2012 portant fixation du Budget Général de l'exercice 2013 (Primitif) ;

Vu la loi n° 1.400 du 15 octobre 2013 portant fixation du Budget de l'exercice 2013 (Rectificatif) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 décembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont annulés sur le Budget de l'exercice 2013 les crédits suivants :

ARTICLES	LIBELLE	MONTANTS
Section 1 : Dépenses de Souveraineté		
CH 07 -	PALAIS DE SAS LE PRINCE	
107111	Traitements titulaires	-2 000
Total		-2 000
Section 2 : Assemblées et Corps Constitués		
CH 01 -	CONSEIL NATIONAL	
201111	Traitements titulaires	-4 000
Total		-4 000
Section 3 : Moyens des services		
A - Ministère d'Etat		
CH 02 -	RECOURS ET MEDIATION	
302111	Traitements titulaires	-11 000
Total		-11 000
B - Département des Relations Extérieures		
CH 18 -	DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES	
318211	Traitements non titulaires	-4 000
Total		-4 000
C - Département de l'Intérieur		
CH 22 -	SURETE PUBLIQUE DIRECTION	
322111	Traitements titulaires	-78 000
CH 27 -	EDUCATION NATIONALE DIRECTION	
327211	Traitements non titulaires Direction	-40 000
327212	Pers. non tit affect. et priv. div.	-20 000

CH 31 -	EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE	
331211	Traitements non titulaires	-22 000
CH 33 -	EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES	
333111	Traitements titulaires	-10 000
CH 34 -	EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE	
334211	Traitements non titulaires	-34 000
CH 36 -	EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC	
336111	Traitements titulaires	-1 000
CH 46 -	STADE LOUIS II	
346211	Traitements non titulaires	-2 000
CH 48 -	FORCE PUBLIQUE POMPIERS	
348111	Traitements titulaires	-26 000
Total		-233 000

D - Département des Finances et de l'Economie

CH 51 -	BUDGET ET TRESOR DIRECTION	
351211	Traitements non titulaires	-6 000
CH 61 -	OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES POSTES	
361211	Traitements non titulaires	-18 000
Total		-24 000

E - Département des Affaires Sociales et de la Santé

CH 66 -	CONSEILLER DE GOUVERNEMENT	
366111	Traitements titulaires	-44 000
Total		-44 000

G - Services Judiciaires

CH 97 -	MAISON D'ARRÊT	
397211	Traitements non titulaires	-73 000
Total		-73 000

Section 4 : Dépenses Communes aux sections 1.2.3

CH 3 -	MOBILIER ET MATERIEL	
403368	Matériel Info Services ADM	-43 000
Total		-43 000
CH 5 -	TRAITEMENTS PRESTATIONS	
405115	Trait Tit Personnel Service	-36 000
Total		-36 000
TOTAL GENERAL		-474 000

ART. 2.

Sont ouverts, sur le Budget de l'exercice 2013, les crédits suivants :

ARTICLES	LIBELLE	MONTANTS		
Section 1 : Dépenses de Souveraineté			D - Département des Finances et de l'Economie	
CH 04 -	ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER		CH 53 -	SERVICES FISCAUX
104211	Traitements non titulaires	2 000	353211	Traitements non titulaires
Total		2 000		6 000
Section 2 : Assemblées et Corps Constitués			CH 65 -	MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES
CH 04 -	COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES		365211	Traitements non titulaires
204111	Traitements titulaires	4 000	Total	18 000
Total		4 000		24 000
Section 3 : Moyens des services			E - Département des Affaires Sociales et de la Santé	
A - Ministère d'Etat			CH 69 -	PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT
CH 07 -	D.R.H.F.F.P		369323	Frais d'administration
307111	Traitements titulaires	11 000	369253	Office Médecine Travail
Total		11 000		16 000
B - Département des Relations Extérieures			CH 70 -	TRIBUNAL DU TRAVAIL
CH 16 -	POSTES DIPLOMATIQUES		370111	Traitements titulaires
316111	Traitements titulaires	4 000	370211	Traitements non titulaires
Total		4 000	Total	2 000
C - Département de l'Intérieur				44 000
CH 23 -	THEATRE DES VARIETES		G - Services Judiciaires	
323214	Personnel vacataire	2 000	CH 95 -	DIRECTION
CH 24 -	AFFAIRES CULTURELLES		395211	Traitements non titulaires
324111	Traitements titulaires	23 000		53 000
324211	Traitements non titulaires	13 000	CH 96 -	COURS ET TRIBUNAUX
CH 28 -	EDUCATION NATIONALE LYCEE		396211	Traitements non titulaires
328122	Heures supplémentaires Tit.	125 000	Total	20 000
CH 32 -	EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE			73 000
332122	Heures supplémentaires Tit.	2 000	Section 4 : Dépenses Communes aux sections 1.2.3	
332211	Traitements non titulaires	17 000	CH 5 -	Traitements Prestations
332222	Heures supplémentaires non Tit.	3 000	405215	Trait non Tit. personnel service
CH 37 -	EDUCATION NATIONALE PRE SCOLAIRE CARMES		Total	79 000
337211	Traitements non titulaires	44 000		79 000
CH 39 -	EDUCATION NATIONALE BIBLIOTHEQUE CAROLINE		TOTAL GENERAL	
339111	Traitements titulaires	3 000		474 000
339211	Traitements non titulaires	1 000	ART. 3.	
Total		233 000	Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.	
			Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq décembre deux mille treize.	
			<i>Le Ministre d'Etat,</i> M. ROGER.	